

Séance du 23 juillet 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 17 juillet 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, M. Labayle, Mmes Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Castel, MM. Lacassagne, Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Doucet-Joyé, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Gouffrant à Mme Durruty, Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, Mme Darmendrail à M. Lacassagne, Mme Demont à M. Causse, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Thicoipé à M. Soudre, Mme Loupien Suares à M. Etcheto.

EXCUSEE : Mme Pibouleau-Blain.

ABSENTS : MM. Arandia, Ugalde.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. Millet-Barbé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **RENOVATION URBAINE** – Construction de la Maison de la Vie Citoyenne Saint-Etienne à la Porcelaine – Demandes de subventions.

La Ville de Bayonne conduit, depuis 2008, dans le quartier des Hauts de Bayonne des actions visant à sa transformation et à la valorisation de son image, en lien avec l'ensemble de l'agglomération et du bassin de vie.

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine (ANRU) et du projet urbain intégré européen (PUI FEDER) de développement durable du quartier des Hauts de Bayonne, la Ville de Bayonne envisage aujourd'hui de construire la nouvelle Maison de la Vie Citoyenne (MVC) sur le site de La Porcelaine.

Actuellement, la MVC Saint-Etienne dispose de locaux dispersés pour organiser ses activités et manifestations. Dans le cadre des études de programmation, plusieurs scénarii ont été envisagés en matière d'implantation du nouvel équipement dans le quartier et d'hypothèses de regroupement des différentes activités.

Le scénario retenu prévoit une construction neuve sur le site de la Porcelaine qui regroupera le siège de la MVC, actuellement installé dans la résidence Ginsburger, et des locaux d'activités situés dans le château Sainsonan. La MVC continuera par ailleurs d'utiliser la salle polyvalente Paul Bru, notamment pour l'organisation de manifestations festives et de diffusion de spectacles vivants.

Ce scénario présente plusieurs avantages :

- une situation centrale du nouvel équipement par rapport aux différents quartiers qui composent le plateau Saint-Etienne et à ses habitants ;
- une visibilité du nouvel équipement depuis le chemin de Hargous, axe de desserte principale du plateau, indispensable à la pérennisation et au développement de la structure ;
- une complémentarité et une mutualisation des moyens entre le nouvel équipement et la salle Paul Bru grâce à leur proximité qui est un véritable atout.

Ce nouvel équipement sera édifié dans le cadre d'une opération d'urbanisme d'ensemble prévue sur le site de La Porcelaine par Habitat Sud Atlantic – Office public de l'habitat de Bayonne. On notera en particulier qu'afin d'assurer la cohérence tant fonctionnelle qu'architecturale, la maîtrise d'ouvrage de la MVC a été déléguée à Habitat Sud Atlantic par convention en date du 24 juin 2011, pour qu'un seul architecte élabore un projet où les constructions se répondent et oeuvrent ensemble. Habitat Sud Atlantic sera destinataire de l'ensemble des factures afférentes à cette construction, la Ville les remboursant dans leur intégralité au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Le coût du chantier, qui démarrera début 2013, est estimé à 1 360 000 € HT (études, travaux et fournitures, SPS ...), son plan de financement prévisionnel étant le suivant :

- EUROPE - FEDER – Axe 4.2	243 000 €
- ETAT - ANRU	325 000 €
- REGION	260 000 €
- DEPARTEMENT	260 000 €
- VILLE	272 000 €

Il appartient à la Ville de Bayonne de présenter les demandes de subvention aux différents partenaires ci-dessus.

Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de ces différents partenaires potentiels et à signer les conventions de financement correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.